

Numéro de dossier : 1100963066	
Unité responsable	administrative Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Objet	Adopter, en vertu de l'article 89,3° de la charte, un règlement permettant un développement résidentiel sur la partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec - 3100, rue Rachel Est.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

Extrait du procès-verbal de l'assemblée tenue le 27 août 2010.



avis CAU - 27 août 2010.pdf

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité tenue le 1^{er} septembre 2010.

- 4.1 Adopter, en vertu de l'article 89,3° de la charte, un règlement permettant un développement résidentiel - Partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - Lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec - 3100, rue Rachel est (Dossier 1100963066, district de Vieux-Rosemont)

Recommandation : le comité recommande unanimement au conseil d'arrondissement d'approuver la demande précitée.

Préparé par Josée Plessis-Bélair, secrétaire substitut

Responsable du dossier
Bernadette DUQUESNOY
Conseillère en aménagement - Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Sophie Charlebois, architecte
Tél. : 514 868-3884

Numéro de dossier : 1100963066